

Département des Landes
Mairie de BATS
4 0 3 2 0

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

SEANCE DU 30 septembre 2021 – 19h 30

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 30 septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 27/09/2021

Présents : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaëlle MARTIN, François DEDEBAN, Joël VIDOT, Karine LESPIAU, Marc DABESCAT et Laurent DUMARTIN

Absent excusé : Gérard DUYTSCHÉ

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Karine LESPIAU.

Approbation du compte-rendu du 16 septembre 2021 après relecture de celui-ci.

Approuvé à l'unanimité.

1- **URBANISME**

- ✓ PADD : présentation des objectifs du PADD , il définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenus pour l'ensemble du territoire concerné.
Lecture faite du PADD.
Le débat porte sur la consommation des espaces constructibles en diminution, et sur la mise en valeur de la randonnée des fontaines.
Le document approuvé sera envoyé à la Communauté des Communes Chalosse Tursan avec les mentions débattues.
- ✓ Pylône de télécommunications : toujours en attente de la réponse du Conseil Départemental.
- ✓ « La ferme du bon vent » représentée par Mme DUMONT Emilie et M PEQUENARD Grégory souhaite installer un stand de légumes sur la place de la zone artisanale le mercredi matin de 9h à 12h30.
Proposition adoptée à l'unanimité, toutefois, la question qui se pose est la propriété de ce terrain.
Un arrêté du maire délimitera les conditions d'occupation du stand sur le domaine public.

2- **RESSOURCES HUMAINES**

- ✓ L'agent technique, par un courrier, souhaite une augmentation du quota d'heures pour passer à 20 heures par semaine.

A l'heure actuelle, par manque de temps, il n'assure pas l'entretien sur tout le territoire de la commune.

Les élus saluent son autonomie. Sa demande est adoptée à l'unanimité.

Les démarches seront faites auprès du CDG pour connaître la marche à suivre de la procédure du changement de son contrat.

- ✓ Journée citoyenne prévue le 9 octobre 2021 : abandonnée pour cette année, car pas beaucoup de travail, juste quelques caniveaux.

3- BATIMENTS

- ✓ Démolition de la maison du lotissement Lahitte: pas encore de date de la part de l'entreprise LALOUBERE .
- ✓ Cimetière : les travaux d'évacuation d'eau pour canaliser les excès d'eau lors des fortes pluies ne sont pas encore programmés.
- ✓ Eglise : Le Rendu du travail sur le patrimoine de l'église est de très bonne qualité, si c'est possible, il sera envoyé aux membres du conseil municipal.
- ✓ Problème d'humidité à la salle de restauration du hall polyvalent : la commission Bâtiment devrait se pencher sur l'avenir de la salle.
Il est évoqué le projet photovoltaïque qui n'avait pas eu de suite, il y a 12 ans.
- ✓ Karcher : Le karcher utilisé les années précédentes pour le nettoyage des gradins des arènes et du parvis de l'église, appartient aux communes d'Aubagnan et de Sarraziet. Celui-ci ne sera plus mis à la disposition de Bats.
La location de cet appareil est envisagé au vu de son utilisation restreinte sur l'année.

4- DIVERS

- ✓ Le Comité des Fêtes propose un programme sur 2 jours, 16 et 17 octobre 2021.
La gendarmerie du secteur est informée.
Des blocs anti-intrusion seront disposés au niveau des arènes pour faciliter l'accès et le contrôle du pass-sanitaire.
Gérard DUYTSCHÉ sera le référent Covid pour les fêtes.
Les conseillers font un don de 30€ chacun au Comité des Fêtes.
- ✓ Sapin de Noël : François DEDEBAN s'occupe de l'achat et contacte les mairies de Samadet et de Geaune.
La date du 21 octobre est décidée pour une réunion de la commission Fêtes et Cérémonies.
- ✓ Coupe des branches qui empiètent sur la voie publique en raison d'une mauvaise visibilité Route D'Urgons : des reproches ont été adressés car ce travail a été effectué par l'agent technique sans concertation avec les propriétaires.
- ✓ Crottes de chien dans le bourg, une communication sera faite pour une tenue des bonnes pratiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h

Liste des délibérations prises

Délibération 2021- Augmentation du temps de travail de l'agent technique